

**Réunion publique du Conseil de quartier Flandre-Aubervilliers
Mercredi 24 septembre 2014 – Lycée Hector Guimard**

- Réunion animée par **Adj**i **AHOUDIAN**, délégué du Maire pour le quartier Flandre-Aubervilliers
- Plus de 120 participants
- Ordre du jour :

- **Introduction de François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement**

- **Démocratie locale** : Présentation du Budget Participatif Parisien, et du renouvellement des missions et du groupe d'animation de votre Conseil de quartier

- **3ème bilan-étape de la Zone de Sécurité Prioritaire**

Introduction de François DAGNAUD

Le 19^e arrondissement est engagé depuis 1996 dans la mise en place des Conseils de quartier. Depuis que cette instance est devenue obligatoire, notre expérience nous a toujours permis d'avoir un temps d'avance, de renouveler et d'améliorer la formule. La nouvelle charte adoptée en juin 2014 apporte aujourd'hui des modifications importantes.

Souhaitant apporter davantage d'autonomie aux groupes d'animation, la nouvelle charte prévoit désormais à la fois de supprimer l'ancien collège « élus de l'arrondissement » et d'augmenter le nombre d'habitants tirés au sort.

Le collège habitant composait jusqu'alors un tiers du groupe d'animation. Avec 11 membres sur 21, il représentera dorénavant plus de la moitié. Un tirage au sort des habitants candidats se déroule pendant la réunion publique dans le respect de la parité. Au collège « représentant des élus » se substitue un collège composé des « forces vives » du quartier. Ce dernier sera composé de 10 acteurs de la vie locale, issus de différents domaines : social, associatif, numérique, institutionnels, commerçants etc. C'est le collège habitant qui les désignera selon des modalités qui seront discutées au sein du groupe d'animation.

Le panel des actions des Conseils de quartier sera élargi, avec trois principales nouveautés :

- L'accueil des nouveaux habitants. Ce genre d'initiative qui est courante en province fait défaut à Paris. C'est un levier de renforcement du lien social et les groupes d'animation, grâce à leur connaissance des richesses et du quotidien de leur quartier, pourront désormais prendre cela en charge selon leur propre formule (événement convivial, marche exploratoire, etc.).
- Les rendez-vous de proximité citoyen, destinés à améliorer la connaissance et la résolution des problèmes, et à renforcer la cohésion sociale. Ces rencontres, sous forme de pieds d'immeuble par exemple, s'appuient sur l'expertise et le quotidien des habitants.
- L'accompagnement et le soutien de projets d'habitants dans le cadre du Budget Participatif Parisien (BPP). La Maire de Paris Anne Hidalgo propose le premier Budget Participatif Parisien, ce qui fait de Paris une ville d'avant-garde. De 2014 à 2020, 5% du budget d'investissement, soit 426 millions d'euros, seront dédiés aux projets des Parisiens. Dans un premier temps les habitants ont été invités à choisir 5 projets parmi les quinze proposés par la ville. Dès 2015, le budget participatif se déclinera dans les arrondissements, à l'échelle des quartiers. Tous les habitants, sans condition d'âge ni de nationalité, pourront proposer leur projet et le soumettre à la délibération collective. Les plus jeunes sont inclus dans cette démarche, car on construit aujourd'hui leur ville de demain.

La Zone de Sécurité Prioritaire est une démarche qui nécessite un travail sur le long terme. Le commissaire central Jacques Rigon et Jérôme Amory, adjoint au Maire chargé de la prévention et de la sécurité font preuve d'un investissement exceptionnel pour traiter les problèmes du quotidien. Pour construire du Vivre ensemble et du lien social l'engagement des habitants est indispensable.

3ème bilan-étape de la Zone de Sécurité Prioritaire Stalingrad-Orgues de Flandre

Par Jérôme AMORY, adjoint au Maire du 19^e arrondissement, chargé de la prévention et de la sécurité ; Jacques RIGON, commissaire central du 19^e arrondissement.

La Zone de sécurité Prioritaire repose sur un partenariat élargi et renforcé entre tous les acteurs locaux. C'est un dispositif exceptionnel centré sur des quartiers qui connaissent des difficultés aigues de délinquance et de troubles à la tranquillité publique.

Un vaste champ d'actions est mis en œuvre :

- une sécurisation renforcée par la présence policière plus visible et plus dissuasive
- une répression renforcée ;
- des initiatives dans les secteurs de la prévention et de la médiation, en milieu scolaire ou sur le terrain avec les correspondants de nuit ou les bailleurs ;
- des actions dans les domaines du médico-social, de la formation des jeunes et de la lutte contre l'exclusion.

Différents moyens sont dédiés à cette Zone de Sécurité Prioritaire, des effectifs locaux sont mobilisés en permanence, et d'autres sections spécialisées interviennent en complément. Un dispositif de vidéoprotection complète les moyens humains, avec 18 caméras de sécurité publique.

18 mois après la mise en place de la Z.S.P 4000 arrestations ont été réalisées, dont plus d'un tiers pour des infractions à la législation sur les stupéfiants qui sont le cœur de cible du dispositif.

En 2013, la première année de la Z.S.P a permis une baisse importante des faits de délinquance (-32.68%), notamment des vols avec violence (-38.77%) et des violences aux personnes (-5.25%). Conformément à la tendance nationale le taux de cambriolage a augmenté sensiblement en 2013 (+28.76%).

De février à septembre 2014, les indicateurs suivaient tous cette tendance stable de diminution des faits de délinquance (-12.29%) dont une diminution forte des vols avec violence (-27.80%), et surtout une baisse des cambriolages (-36.53%).

Des améliorations visibles sont constatées sur la physionomie et le ressenti :

- un recul visible de la présence des toxicomanes, notamment sur la place de Stalingrad et au jardin Eole ;
- un recul objectif de la délinquance ;
- une diminution des trafics, y compris dans les secteurs les plus impactés et sensibles ;
- une baisse des squats et intrusions intempestives dans les grands ensembles.

Les actions suivantes restent à poursuivre :

- faire encore reculer les trafics notamment sur quelques « points de résistance » bien ciblés ;
- renforcer le suivi et la prise en charge des toxicomanes ;
- renforcer les actions en faveur des jeunes « désœuvrés » par l'éducation à la citoyenneté et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- développer des actions spécifiques en faveur de la tranquillité publique.

L'expertise d'usage des habitants est un rouage essentiel de ce dispositif. C'est grâce au partenariat entre tous les acteurs que l'on peut essayer de trouver des réponses adaptées, et rendre le quotidien meilleur. On voit avec les témoignages de chacun, qu'il faut trouver un juste équilibre entre éducation et fermeté.

Le trafic de drogue représente aujourd'hui une économie parallèle très puissante. Pour lutter contre ce fléau, il est nécessaire de diversifier la palette de réponses. De la police financière aux parcours d'accompagnements des consommateurs, tous les leviers doivent être actionnés.

Questions/commentaires

Différents signalements de points de résistance sont évoqués par des habitants.

Les habitants savent mieux que quiconque ce qui se passe dans leur quartier, et c'est pour cela qu'il est important d'avoir ce dialogue. C'est pour cette raison qu'une cellule d'écoute et de traitement des doléances a été mise en place (de 8h à 18h, par mail ecoute19@interieur.gouv.fr ou téléphone 01 55 56 58 95).

Plusieurs personnes pointent les difficultés d'emploi des jeunes, et le manque de lieux d'encadrements.

Un responsable d'Espoir 19 intervient pour préciser que l'association mène ce travail d'accompagnement de la jeunesse depuis 8 ans, et qu'ils sont forces de proposition pour mener de nouveaux projets d'animation et d'insertion dans le quartier.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

